

Effectif légal du Conseil Municipal : 23
Nombre de membres en exercice : 16
Quorum : 8
Nombre de membres présents : 13

Secrétaire de séance : **M. Guillaume GILLES**

Le **Treize Mai Deux Mille Vingt Quatre**, à dix-neuf heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIGUGÉ se sont réunis Salle du Conseil Municipal à la Mairie, en séance publique, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 6 Mai 2024 conformément aux articles L.2121-10, L.2121-11 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents :

M. Bernard MAUZÉ – Maire

M. Michel GOURJAULT, Mme Stéphanie VERRIER, Mme Michelle ECLERCY, M. Guillaume GILLES - Adjoint
Mme Fanny ABRIAT – M. Laurent LANCEREAU Conseillers Municipaux délégués

Mme Françoise MARTIN, Mme Viviane BETOULLE, Mme Élisabeth LOUIS, M. Guillaume AUTEXIER,
M. Aurélien TESTIER, M. Pascal DARDILLAC formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 16 membres.

Excusé avec pouvoir : Conformément à l'article L.2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, les pouvoirs suivants ont été donnés :

MANDANT	MANDATAIRE
M. Éric COUSIN	M. Bernard MAUZÉ

Absents : M. Franck HUET, Mme Virginie SILLARD

Assistaient également à la séance : M. MÉRAL – Directeur Général des Services,
Mme DORAT – Assistante de direction

Monsieur Guillaume AUTEXIER est désigné Secrétaire de séance à l'unanimité.

Le compte rendu du Conseil Municipal du 8 Avril 2024 est adopté à l'unanimité.

PRÉAMBULE

Madame Sonia MICAUD, Conseillère aux décideurs locaux de Grand Poitiers Communauté urbaine à la Direction Départementale des Finances Publiques, est venue présenter au Conseil Municipal la situation financière communale.

FINANCES

ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES, SOCIALES ET SPORTIVES POUR 2024

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'examiner une nouvelle fois les demandes de subventions des associations qui ont été reportées lors de la dernière réunion.

Madame Michelle ECLERCY présente les subventions pour les associations culturelles et sociales et Madame Fanny ABRIAT celles pour les associations sportives. Monsieur le Maire ajoute celles pour la Guigette éphémère et pour Conte en Fête.

Monsieur DARDILLAC précise qu'il a été décidé de modifier certaines subventions par rapport à l'année passée compte tenu des activités proposées tout au long de l'année.

Délibération :

Monsieur le Maire rappelle que lors de la dernière réunion, certaines demandes de subventions n'ont pas été vues. Les élus ont travaillé sur ces dossiers et proposent au conseil les attributions suivantes : En préambule, on rappelle que les subventions de fonctionnement (F) seront versées dans les meilleurs délais. En revanche pour les subventions « projets » (P) les sommes seront versées sur présentation des factures relatives à ces opérations.

ASSOCIATIONS	PROPOSITIONS 2024				
	DEMANDES FONCTIONNEMENT	MONTANT ATTRIBUÉ EN FONCTIONNEMENT	DEMANDES PROJETS	MONTANT ATTRIBUÉ EN PROJET	TOTAL PROPOSÉ
CLUB DE FOOTBALL	17 000 €	15 000 €	8 000 € Matériel, tournois, foot féminin	2 500 €	15 000 € (F) 2 500 € (P)
AY 128	3 000 €	1 300 €	0 €	1 700 €	1 300 € (F) 1 700 € (P)
LA MAISON POUR TOUS	5 700 €	4 000 €	1 000 €	600 €	4 000 € (F) 600 € (P)
INTERVALLES	11 380,40 €	5 500 €	1 094 €	0 €	5 500 € (F) *
MINUTE PAPILLON	1 000 €	1 000 €	0 €	0 €	1 000 € (F)
LA GUINGUETTE ÉPHÉMÈRE	2 500 €	2 500 €	0 €	0 €	2 500 € (F)
CONTE EN FÊTE	0 €	0 €	350 €	350 €	350 € (P)

* Avance sur subvention de 5 000 Euros déjà mandatée.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité des membres présents, l'attribution des subventions aux associations sociales, culturelles et sportives présentées ci-dessus.

✓ AY 128	3 000 €
✓ La Maison pour tous	4 600 €
✓ Intervalles	5 500 €
✓ Minute Papillon	1 000 €
✓ La Ligugéenne football	17 500 €
✓ La Guinguette Éphémère	2 500 €
✓ Conte en fête	350 €

CONTRAT DE PARRAINAGE AVEC VALECO POUR LE FESTIVAL DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Madame ABRIAT rappelle aux élus que le Conseil Municipal des Jeunes organise le 28 Juin 2024 à partir de 20 heures au Domaine de Givray, le Festival Première Scène au Domaine de Givray. Il s'agit de proposer à des groupes ou des personnes seules de se produire devant un public avec du matériel professionnel (éclairage et sonorisation). À ce jour, 4 groupes sont inscrits. Pour financer cette animation, la société VALECO a été sollicitée et accorde une subvention de 500 Euros. Il faut donc finaliser cet accord par un contrat de parrainage entre VALECO et la Commune.

Monsieur le Maire souhaite une belle réussite à ce projet présenté par le Conseil Municipal des Jeunes.

Délibération :

Monsieur le Maire présente devant le Conseil Municipal la volonté d'identifier des sponsors pour l'organisation du Festival « Première scène » organisé le 28 Juin 2024 par le Conseil Municipal des Jeunes de LIGUGÉ. Cette soirée donnera l'opportunité à des jeunes groupes ou jeunes talents (collégiens, lycéens ou étudiants) de vivre une première expérience de scène en conditions semi-professionnelles. Cette soirée de concerts sera gratuite, festive, conviviale et familiale.

La société CS DE LIGUGÉ, filiale de la société VALECO, dans le cadre de sa politique de partenariat, souhaite soutenir financièrement cette soirée en contrepartie de la promotion de son image.

Considérant le profil de la société CS de LIGUGÉ, filiale de la société VALECO,

Considérant la volonté de la Commune de LIGUGÉ d'identifier des sponsors pour l'organisation du Festival « Première scène » organisée le Vendredi 28 Juin 2024 par le Conseil Municipal des Jeunes,

Considérant la convention de parrainage présentée au Conseil Municipal,

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ de se prononcer favorablement au projet de parrainage présenté,
- ✓ d'autoriser la société CS DE LIGUGÉ, à verser la somme de 500 Euros,
- ✓ d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de parrainage, ainsi que tous documents nécessaires à la convention présentée.

ENVIRONNEMENT

APPROBATION DES COUPES DE BOIS POUR 2024

Monsieur GOURJAULT rappelle que chaque année en collaboration avec l'Office National des Forêts, il est proposé des coupes de bois aux affouagistes de Ligugé. Il s'agit des parcelles n° 2, 5A, 5B, 9 et 22 sur une surface d'environ 19 hectares.

Délibération :

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de l'Office National des Forêts, concernant les coupes de bois à inscrire dans les forêts relevant du régime forestier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré :

1 - Approuve l'inscription à l'état d'assiette en 2024 des coupes prévues à l'aménagement et désignées dans le tableau ci-dessous (coupes réglées) :

Nom de la forêt	Numéro de parcelle	Surface à parcourir (ha)	Type de coupe	Destination de la coupe (proposition)
LIGUGÉ	2	6.42	AMÉLIORATION	Délivrance pour petits bois* et houppiers, vente en bois façonnés pour les grumes**
LIGUGÉ	5 A	2.96	AMÉLIORATION	Délivrance pour petits bois* et houppiers, vente en bois façonnés pour les grumes**
LIGUGÉ	5 B	3.95	IRRÉGULIÈRE	Délivrance pour petits bois* et houppiers, vente en bois façonnés pour les grumes**
LIGUGÉ	9	4.16	IRRÉGULIÈRE	Délivrance pour petits bois* et houppiers, vente en bois façonnés pour les grumes**
LIGUGÉ	22	1.85	IRRÉGULIÈRE	Délivrance pour petits bois* et houppiers, vente en bois façonnés pour les grumes**

* Bois de diamètre 30 cm et -

** Bois d'œuvre de diamètre 35cm et +

2 - choisit leur destination dans le tableau : délivrance : pour les besoins de la collectivité ou pour "partage en nature sur pied entre les bénéficiaires de l'affouage pour la satisfaction de leur besoins ruraux ou domestiques, sous réserve de la possibilité, pour ces bénéficiaires, de ne vendre que les bois de chauffage qui leur ont été délivrés en nature" (art. L.241-17 du Code forestier).

3 - précise entre autre :

- ✓ que l'exploitation de la coupe sera réalisée par les bénéficiaires de l'affouage sous la garantie de trois habitants solvables, à savoir :
 - M. Michel GOURJAULT
 - M. Laurent LANCEREAU
 - M. Aurélien TESTIERsoumis solidairement à la responsabilité prévue à l'article L.318-12 du Code forestier,
- ✓ que le délai d'exploitation est fixé au : 15/04/2026 à compter de la remise du permis d'exploiter pour la délivrance. Passé ce délai, les affouagistes n'ayant pas terminé l'exploitation de leur lot seront considérés comme y ayant renoncé.
- ✓ et autorise Monsieur le Maire à signer tout document en rapport avec cette opération.

ÉTUDE POUR LA CRÉATION D'UNE ROUTE FORESTIÈRE EMPIERRÉE

Monsieur MAUZÉ informe le Conseil Municipal du retrait du dossier porté par l'Office National des Forêts pour la création d'une route forestière empierrée dans la forêt de Givray pour l'exploitation de parcelles de bois dans une partie non accessible.

MARCHÉ PUBLIC

PROJET DE LANCEMENT DU MARCHÉ D'ASSISTANCE TECHNIQUE POUR LA RESTAURATION SCOLAIRE

Madame VERRIER informe le Conseil Municipal que le marché d'approvisionnement de denrées alimentaires et d'assistance technique pour la restauration scolaire arrive à son terme le 31 Août prochain. Elle rappelle qu'actuellement le prestataire est la Société RESTAUVAL. Elle précise que depuis Septembre 2021 ce marché a subi une augmentation globale de 21 %. Il est donc nécessaire d'organiser une nouvelle consultation. Les offres sont attendues pour le 21 Juin 2024 et après examen des dossiers, ce marché sera présenté à la réunion du Conseil Municipal du 8 Juillet 2024. Ce marché débutera le 2 Septembre 2024 pour une durée de trois ans.

Délibération :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que le marché d'assistance technique pour la restauration scolaire arrive à son terme le 31 Août 2024. Il est donc nécessaire d'organiser une nouvelle consultation.

L'appel d'offres pourrait être envoyé à partir du 27 Mai 2024, pour un retour des propositions le 21 Juin 2024.

La Commission d'Appel d'Offres pourrait se réunir le 27 Juin 2024 afin que le Conseil Municipal puisse délibérer sur la proposition le 8 Juillet 2024.

Les critères d'attribution du marché s'organiseront autour du prix et de la qualité de la prestation. Si le prix reste déterminant, la qualité des produits et leurs origines devront être conformes à la loi EGALIM actualisée.

Il est proposé d'autoriser le lancement de cette consultation.

Après avoir entendu ces informations, après avoir examiné cette situation et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité :

- ✓ *d'accepter le principe de lancement d'une nouvelle consultation pour l'assistance technique pour la restauration scolaire,*
- ✓ *d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document relatif à ce dossier.*

COMMISSIONS COMMUNALES

PRÉSENTATION DES TRAVAUX DANS LES DIFFÉRENTS DOMAINES DE COMPÉTENCES

Les Vice-présidents des commissions évoquent les travaux des différentes commissions communales.

Madame Michelle ECLERCY informe que maintenant ce sont 78 personnes qui sont aidées à l'Épicerie Sociale. Elle précise que le transport solidaire débute à Ligugé. Plusieurs particuliers sont inscrits pour les déplacements dans le cadre de rendez-vous médicaux par exemple.

Madame Stéphanie VERRIER informe qu'un exercice anti-intrusion va être organisé à l'école maternelle. Le prochain livret de rentrée sera entièrement numérique et disponible sur le portail famille. Le thème de cette année sera les jeux paralympiques avec des dessins des enfants du Centre de Loisirs de Givray.

Monsieur Guillaume GILLES informe que le projet de création d'une voie douce entre Mirande - la Challerie et la Bernalière – la Challerie avance. Les propriétaires et les exploitants agricoles ont été sollicité afin qu'ils donnent leur accord pour la vente d'une bande de terrain. Le projet pourrait également se poursuivre l'année prochaine entre la Challerie et la Déchetterie afin de rattraper la voie douce de la Brassaise. Les 11 propriétaires riverains vont être contacté afin de connaître leurs intentions pour la vente d'une partie de leurs parcelles à la Commune. Le géomètre doit intervenir pour réaliser le bornage dans la première partie de la voie douce.

Il informe que la Commune recevra dans le cadre du concert des Heures Vagabondes, proposé par le Département de la Vienne, l'artiste YCARE le Samedi 20 Juillet 2024 au Stade de la Grenouillère. Les bénévoles du Café Associatif souhaitent ouvrir l'établissement le Samedi 8 Juin 2024 aux adhérents de l'association uniquement dans un premier temps. L'ouverture au public pourrait avoir lieu en Septembre 2024.

Monsieur Laurent LANCEREAU informe qu'une exposition de Madame Annie RIVIÈRE débute le 14 Mai 2024 dans la salle d'exposition de la Médiathèque.

Il souligne que depuis le 6 Avril dernier, 4 500 visiteurs ont découvert le nouveau parcours Terra Aventura du Domaine de Givray.

Monsieur Michel GOURJAULT informe qu'il va suivre une visioconférence le 27 Mai 2024 dans le cadre du classement des villes et villages fleuris dans le but de préparer la visite du jury (9 juillet 2024) à la suite de notre dépôt de candidature.

Dans le cadre des travaux de la Grand'Rue, il informe que le coulage du béton désactivé est en cours. Il précise que les services techniques ont bénéficié de la présence de la Société COLAS pour terminer le trottoir devant le square aménagé dans la Rue Clément Péruchon (à la place des anciens garages). Il annonce que les repères de crues centennales (1982) sont installés à divers endroits.

Monsieur Bernard MAUZÉ informe que les travaux dans la grande salle de Givray sont terminés (huisseries, éclairage, acoustique).

AFFAIRES INTERCOMMUNALES

COMPTE RENDU DES ACTIVITÉS COMMUNAUTAIRES

Monsieur le Maire informe les membres présents sur le plan mobilité de la Communauté Urbaine de GRAND POITIERS qui a pour objectif de diminuer les gaz à effet de serre de 38 %. Les solutions proposées sont la diminution de la circulation des véhicules, l'augmentation du covoiturage, multiplié par trois le vélo, développer la marche à pied.... Il précise que le plan vélo sera intégré au plan mobilité.

Il informe que les Mutuelles de Poitiers Assurances ont demandé à Madame la Présidente de GRAND POITIERS de prolonger la piste jusqu'aux Mutuelles. Une discussion s'engage entre élus sur la problématique de la sécurité au passage du Poiré.

Il informe que le réseau « cuivre » d'ORANGE ne sera plus entretenu du fait du développement de la fibre.

DÉCISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les décisions prises dans le cadre des délégations qui lui sont accordées.

- Devis signé de 3 500 Euros à la Société INTEROUGE pour l'acquisition d'une buvette pliante et de trois tivolis pour la vie associative,
- Devis signé de 1 509 Euros à la Société INTO THE GREEN pour l'achat de ganivelle et piquets pour le Pumptrack,
- Devis signé de 8 550 Euros à la Société SONOMAX pour l'achat d'une sonorisation extérieure,
- Devis signé de 1 852 Euros à la Société COLAS pour l'application de béton désactivé Rue Clément Péruchon,
- Devis signé de 1 043 Euros à la Société ABSCISSE GÉO CONSEIL pour la réalisation d'un relevé topographique Route d'Iteuil.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DES ACTIVITÉS PUBLIQUES

Le 17 Mai 2024 à 18 h 30	Vernissage de l'exposition de Mme RIVIERE à la Médiathèque
Le 19 Mai 2024 à 9 h 00	Randonnée solidaire avec l'association « Combattre le NARS2 avec SORENZA – Départ Place de la Mairie
Le 21 Mai 2024	Vote des Incorruptibles (Élèves de l'école élémentaire)
Le 22 Mai 2024 de 18 h 00 à 20 h 30	Balade thématique dans le cadre de la concertation PLUi40 (biodiversité et la nature en ville)
Du 23 au 25 Mai 2024	Les baïnes de Mai (Festival de Jazz) aux Usines
Du 24 au 26 Mai 2024	Tournois de football au Stade
Le 25 Mai 2024	Passage de la flamme olympique dans la Vienne
Le 31 Mai 2024 à partir de 18 h 00	Fête des Voisins sur le Parc de Sonning (habitants de la Grand'Rue)
Le 1 ^{er} Juin 2024	Vélorution entre les Communes de LIGUGÉ et SAINT-BENOIT par l'association « Bien à Ligugé »
	Tournoi de football au Stade
	Brevet Audax des Passe Partout
Le 7 Juin 2024 à partir de 19 h 00	Fête des écoles au Stade Maurice Girault
Le 8 Juin 2024	Cérémonie commémorative (Indochine) au Monument aux Morts
	Fête des Voisins par l'Association des Commerçants
Le 9 Juin 2024 de 8 h 00 à 18 h 00	Élections Européennes au Gymnase
Le 10 Juin 2024 à 19 h 00	Conseil Municipal

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Madame Viviane BETOULLE demande des informations sur la tenue d'une éventuelle réunion publique sur le projet de l'ex-EHPAD. Monsieur le Maire l'informe que le permis de construire vient d'être accordé et qu'une réunion publique aura lieu courant Juin 2024.

Monsieur Pascal DARDILLAC fait part des très bons résultats obtenus par le SCA 86 en décrochant sa montée en nationale 2.

REMERCIEMENTS

Monsieur le Maire donne lecture de deux lettres de remerciements à la suite de l'attribution des subventions aux associations :

- ✓ AFTIL
- ✓ Amitiés et loisirs.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La Secrétaire de Séance

Guillaume AUTEXIER



Le Maire



Bernard MAUZÉ